

Circulaires de l'Inspection académique de Seine-Maritime.

Numéro d'inventaire : 2012.01017 (1-31)

Auteur(s) : R. Delrieu

Rémy

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Inspection académique de Seine-Maritime (Rouen)

Date de création : 1961

Collection : Circulaires de l'Inspection académique de Seine-Maritime - 1961

Matériaux et technique(s) : papier

Description : Pages dactylographiées et ronéotées

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 212 mm

Mots-clés : Gestion des établissements d'enseignement

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4+4+2+6+12+2+6+2+

Commentaire pagination : +4+14+4+4+2+10+4+4+6+4+2+2+6+8+4+2+6+4+ 4+4+11+4+8

Lieux : Seine-Maritime

RLB
INSPECTION ACADEMIQUE
DE LA
SEINE-MARITIME

Rouen, le 3 Janvier 1961

1961 - I

L'Inspecteur d'Académie de la Seine-Maritime
à Messieurs les Inspecteurs et Mesdames les Inspectrices
de l'Enseignement du Premier Degré, de l'Enseignement
Technique et de la Sénesse et des Sports
Messieurs et Mesdames les Chefs d'Etablissements
Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices.

VOEUX DE MONSIEUR LE RECTEUR

De graves soucis familiaux m'ont empêché de vous adresser, à l'époque habituelle, mes voeux de fin d'année.

Je vous demande donc d'excuser mon retard et, en vous offrant à tous - personnel administratif et enseignant - mes voeux très sincères de santé et de bonheur pour l'année 1961, je vous remercie pour le dévouement que vous apportez à l'accomplissement d'une tâche rendue chaque année plus lourde et plus difficile par l'augmentation du nombre des élèves, le manque de personnel et les complications apportées par les réformes en cours.

Le Recteur,
P. DAURE.

VOEUX DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

En transmettant les voeux de Monsieur le Recteur aux membres du Personnel administratif et enseignant de la Seine-Maritime, je suis heureux de leur exprimer toute ma gratitude pour le dur et fécond labeur accompli en 1960, pour le succès et le rayonnement de l'Enseignement public.

A l'occasion de l'année nouvelle, je leur adresse l'expression de mes voeux les plus cordiaux de santé et bonheur pour eux-mêmes et leur famille, ainsi que pour la prospérité de leurs Ecoles et Etablissements.

L'Inspecteur d'Académie,
R. DELRIEU.

SESSION D'ÉTUDES A BRUXELLES - (Circulaire Ministérielle n° 609 du 21 Décembre 1960 - Direction Générale de l'Organisation et des Programmes Scolaires) :
3ème Bureau

"L'Union Internationale des Organismes Familiaux organise à Bruxelles, les 27, 28, et 29 Janvier prochains une session d'études, placée sous le Haut Patronage des Ministres de l'Instruction Publique et de la Santé Publique des Familles de Belgique.

"La question m'a été posée de savoir si les chefs d'Etablissement pouvaient répondre au questionnaire établi par cette Union Internationale,

.....

- 2 -

relatif aux relations entre les parents et les maîtres.

"Il convient de répondre par l'affirmative à cette question.

"Je vous serais très obligé de bien vouloir donner toutes instructions utiles à cet effet."

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES POUR ADULTES - SESSION DE 1961.

4ème Bureau

Je rappelle que la date des épreuves du C.E.P.E. pour adultes (session de 1961) est fixée au Jeudi 16 Mars 1961.

Pour tous renseignements concernant les Centres d'examen ouverts en Seine-Maritime, les programmes de l'examen et l'inscription des candidats, se reporter à ma "Note ronéotypée" n° 24 du 11 Octobre 1960.

CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE - SESSION DE 1961 - EPREUVES ÉCRITE, PRATIQUE ET ORALE.

4ème Bureau

Je rappelle que les inscriptions des candidats au C.A.P. doivent parvenir à l'Inspection Académique (4ème Bureau), avant le 15 Janvier 1961.

L'épreuve écrite aura lieu le Jeudi 2 Mars 1961.

Pour tous renseignements complémentaires, il y a lieu de se reporter à ma "Note ronéotypée" n° 27 du 16 Novembre 1960.

LIIGUE MARITIME ET D'OUTRE-MER. (Circulaire Ministérielle n° 602 du 21 Novembre 1960 - Cabinet) :

3ème Bureau

de

"Depuis de nombreuses années, la Ligue Maritime et d'Outre-Mer entretiennent avec nos Etablissements d'enseignement les relations les plus étroites et les plus cordiales. Ainsi ont été organisées des conférences et des expositions, des sections de la Ligue Maritime et d'Outre-Mer ont procédé à des enquêtes et des visites de navires. Enfin, des revues attrayantes sont proposées aux jeunes et aux aînés. Ils ont pu, également grâce aux initiatives de la Ligue, participer à des camps nautiques, pratiquer des sports sous-marins, effectuer des voyages et des croisières.

"Je ne verrai donc que des avantages à ce que nos élèves profitent de l'occasion qui leur est ainsi donnée de mieux connaître et de mieux comprendre le monde et les hommes, en particulier ceux de notre communauté, et de contribuer de la sorte au rayonnement de la France dans le Monde.

"J'autorise donc la Ligue Maritime et d'Outre-Mer, sous votre contrôle et avec l'agrément de M. les Chefs d'Etablissement, à organiser des conférences et à créer des sections d'adhérents, dans les conditions prévues pour les activités parascolaires, au sein de nos établissements."

3 JANVIER 1961

- 3 -

1961 - I

SESSION DU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DU TRAVAIL MANUEL DANS LES ECOLES NORMALES ET LYCÉES-ASPIRANTS.-(Circulaire Ministérielle n° 235 du 23 Décembre 1960

Direction Générale de l'Organisation et des Programmes Scolaires -
Direction des Enseignements Élémentaires et Complémentaires - 2ème Bureau) :

2ème Bureau.:

"J'ai l'honneur de vous informer que la session du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement du Travail Manuel dans les Ecoles Normales et Lycées - Aspirants, s'ouvrira en 1961, le 16 Mars.

"Les inscriptions seront reçues jusqu'au 20 Janvier inclus dans les Inspections Académiques et, pour la Seine, au Secrétariat de l'Académie, à la Sorbonne.

"Les arrêtés se rapportant à cette session feront l'objet d'une prochaine publication."

CONCOURS DE LA JOURNÉE EUROPÉENNE DES ECOLES.-(Circulaire Ministérielle du 12 Décembre 1960 - Direction de la Coopération avec la Communauté et l'Etranger) :

3ème Bureau.

"L'intérêt sans cesse grandissant qu'il suscite fait du concours annuel organisé par la Journée Européenne des Ecoles une manifestation dont il m'est agréable d'apprécier la valeur tout en sachant bien qu'il serait superflu de vous en souligner l'importance.

"Placé sous mon patronage comme il l'a été sous celui de mes prédécesseurs, il continue à avoir pour unique objet de donner à nos jeunes élèves l'occasion de réfléchir sur tout ce qui est de nature à unir les peuples de l'Europe. Né dans nos écoles de France, il y a juste une décennie, il s'étend maintenant aux établissements scolaires de douze pays européens. Plus d'un million de concurrents y ont pris part en 1960. C'est un beau succès dont il me plaît de féliciter tous ceux qui ont contribué à l'obtenir.

"Les gouvernements des pays participants et les diverses organisations européennes font à ce concours l'insigne honneur de le doter de nombreux prix comprenant notamment des bourses de voyage à travers l'Europe. Indépendamment de ces récompenses dont les bénéficiaires sont désignés par un jury international, des prix destinés aux meilleurs concurrents de chaque département sont envoyés, avec mon approbation, par la Direction de la Coopération avec la Communauté et l'Etranger, à chaque Inspecteur d'Académie. Il m'a été signalé que l'Académie de Lyon a pris l'initiative d'organiser tous les ans une cérémonie solennelle au cours de laquelle ces prix départementaux sont décernés. Une telle initiative rencontre mon entière approbation. Je souhaite qu'il soit possible de l'étendre aux autres Académies.

"Porté à ma connaissance, tout ce qui sera fait par chacun d'entre vous pour que le concours de 1961, dont j'ai fixé la date au 6 Février, obtienne la plus large participation, sera grandement apprécié.

"Vous trouverez ci-joint les instructions destinées à vous permettre d'en assurer la parfaite organisation.

3 Janvier 1961